

## RENTRÉE 2026-2027

### Classes de 3<sup>ème</sup>

1<sup>er</sup> Septembre 2026 à 13h30

**Jours d'école** Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi.

### Horaires de l'établissement

- 7h30 : Ouverture du portail (rue Raspail)
- 8h00-9h50 : Cours
- 9h50-10h05 : Récréation
- 10h05-11h55 : Cours

#### Pause méridienne

- 13h35-15h25 : Cours
- 15h25-15h40 Récréation
- 15h40-16h30 : Cours

**16h30 : Sortie** (portail rue Raspail)

16h40-17h40 : Etude du soir (optionnelle)

17h40 : 1<sup>ère</sup> Sortie (portail rue Maurice Barrès)

17h40-18h15 : Etude du soir

18h15 : 2<sup>ème</sup> sortie (portail rue Maurice Barrès)

### Contacts utiles

- Accueil - 04 68 50 03 13 - [accueil@saintjeanperpignan.org](mailto:accueil@saintjeanperpignan.org)
- Vie scolaire - 04 68 50 03 13 puis 2 - [vscollege@saintjeanperpignan.org](mailto:vscollege@saintjeanperpignan.org)
- Comptabilité 04 68 50 03 13 puis 4 - [comptabilite@saintjeanperpignan.org](mailto:comptabilite@saintjeanperpignan.org)

## QUELQUES POINTS CLÉS

### **EcoleDirecte**

C'est l'outil de communication privilégié. Votre identifiant et mot de passe Parent vous seront communiqués le jour de la rentrée par mail. Il est conseillé de vous connecter 1 fois par semaine pour assurer le suivi de votre enfant : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

### **Retard**

En cas de retard, si le portail est fermé, déposez votre enfant à l'accueil, 2 rue Raspail.

### **Absence**

Toute absence doit être signalée via EcoleDirecte et motivée.

Selon le type d'absence un justificatif vous sera demandé. Par exemple, en cas d'absence de plus de 3 jours, un certificat médical vous sera demandé.

### **Sortie Exceptionnelle**

Toute sortie exceptionnelle doit être signalée via EcoleDirecte et motivée.

Selon le type d'absence un justificatif sera demandé.

### **Demi-pension**

Une facture annuelle sera remise aux élèves durant le mois d'octobre 2026. Le prélèvement se fera automatiquement sur 9 mois.

Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours consécutifs minimum avec certificat médical).

### **Changement de régime (Demi-pension/Externe)**

Merci de bien vouloir nous signaler tout changement de régime 1 mois à l'avance, avant la fin du trimestre par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

[comptabilite@saintjeanperpignan.org](mailto:comptabilite@saintjeanperpignan.org)

Tout changement de régime sera définitif.

### **Repas occasionnel**

Pour les repas occasionnels vous devrez vous adresser au service comptabilité :

Tarif pour un ticket repas : 8 €

Tarif pour 10 tickets repas : 75€

### **Etude du soir**

De 16h30 à 18h15 un service d'étude vous est proposé.

Les horaires sont disponibles en page 1 de ce document.

L'inscription à l'étude du soir peut se faire de manière annuelle ou occasionnelle.

Inscription annuelle : 300€

Inscription occasionnelle : ticket 8€ / carnet de 10 tickets 50€

### **Code de vie**

Nous vous demandons de prendre connaissance avec votre enfant du Code de vie de l'établissement que vous trouverez dans le carnet de liaison. Ce code de vie est à signer par les parents et par l'enfant. Cela permettra à chacun de s'approprier les règles de vie indispensables au vivre ensemble.

### **Suivi Scolaire**

Les conseils de classes sont l'occasion de faire un point sur la scolarité de votre enfant. Avant les vacances de Toussaint, il est souhaitable que vous preniez contact avec le professeur principal afin de faire le point sur la scolarité de votre enfant.

### **Bulletins et courriers**

Les bulletins scolaires ainsi que différents courriers seront publiés sur EcoleDirecte et également communiqués par mail.

Veillez à consulter régulièrement votre compte ainsi que vos mails.

### **Examens - Brevet des collèges**

Les jours d'examen, l'ensemble des enseignants est mobilisé pour assurer les surveillances. De ce fait, les cours ne pourront pas être assurés. Afin de garantir les meilleures conditions de passage des épreuves pour nos élèves, nous vous remercions de bien vouloir, dans la mesure du possible, garder votre enfant à domicile ces jours-là. Les dates d'examen vous seront communiquées dès qu'elles nous seront transmises par l'Académie de Montpellier.

### **Assurance Scolaire**

En ce qui concerne l'assurance individuelle accidents, l'établissement adhère à la Mutuelle St Christophe. La responsabilité civile quant à elle est couverte par votre contrat multirisques habitation.

### **Transport Scolaire**

Le transport scolaire est assuré par la Société SANKEO pour les villages de l'Agglomération, documents téléchargeables à l'adresse : [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com)

### **Communication**

Portail EcoleDirecte : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

Site internet : [www.saintjeanperpignan.org](http://www.saintjeanperpignan.org)

### **Réseaux sociaux**

Flashez ou cliquez sur les logos pour suivre nos pages officielles :



## Calendrier Scolaire 2026-2027

### Vacances scolaires Zone C

- **Vacances de Toussaint** Du 17/10/2026 au 01/11/2026
- **Vacances de Noël** Du 19/12/2026 au 03/01/2027
- **Vacances de Hiver** Du 06/02/2027 au 21/02/2027
- **Vacances de Pâques** Du 03/04/2027 au 18/04/2027

### Trimestres

- **Trimestre 1** Du 01/09/2026 au 25/11/2026
- **Trimestre 2** Du 26/11/2026 au 09/03/2027
- **Trimestre 3** Du 10/03/2027 au 02/07/2027

### Réunion parents

**24/09/2026** à 17h45 **Réunion de rentrée** avec les professeurs principaux

**02/02/2027** à partir de 16h45 **Rencontres parents professeurs** des classes de 3<sup>ème</sup>

### Dates et évènements de l'année 2026-2027

**Rentrée Scolaire** Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2026 à 13h30 (étude du soir assurée)

**Bénédictioin des cartables** Vendredi 11 septembre à 16h45\*

**Photos de classe** du 8 au 11 septembre 2026

**Octobre Rose** Vendredi 16 octobre

**Messe de l'Epiphanie** Vendredi 8 janvier à 16h45\*

**Opération « Bol de riz »** Vendredi 26 mars 2027

**Fête de Saint Jean Baptiste de la Salle** Vendredi 30 avril 2027

**Concert caritatif des Chorales de Saint Jean** 25 mai 2027\*

**Kermesse** Soirée du vendredi 18 juin 2027 à partir de 17h00\*

\* évènements auxquels les parents sont conviés